



## LA GAZETTE DE MILLERY

Numéro 2 (Août 2009)



### Le mot du Maire.

*Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers concitoyens.*

*A l'occasion du second numéro de la Gazette de Millery, je tiens à vous faire part de ma satisfaction de constater que notre commune a franchi le cap des 400 habitants (pour mémoire, 346 en 1990 ; 360 en 1999 et 382 en 2006). C'est bien là, l'un des signes du dynamisme de l'équipe municipale et de la qualité de la vie dans nos hameaux. Millery se trouve donc, de par sa population, la quatrième commune du canton derrière Semur, Epoisses et Toutry. De plus, nous nous préparons à accueillir de nouveaux jeunes habitants dans les mois à venir.*

*En ce qui concerne la Méga-décharge, j'ai dénoncé des infractions graves au code de l'urbanisme commises par l'entreprise Ecopôles-Services, auprès de Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement et de Monsieur le Procureur de la République.*

*J'ai en ce sens déposé une plainte en gendarmerie pour construction illégale de deux bungalows et d'un pont-bascule pour lesquels aucune demande de déclaration préalable ou de permis de construire n'a été déposée.*

*Comme d'autres membres de l'ASPA, j'ai assisté en juin aux travaux d'expertise hydrogéologique ordonnée par le Président du Tribunal Administratif de Dijon. Les évidences sont accablantes:*

*- il n'y a pas (ou si peu, à peine quelques décimètres) d'argiles noires alors que l'on nous en annonçait 3 à 7 mètres!*

*- les bancs de calcaire n'ont pas été excavés. Il en reste plus de 2 mètres d'épaisseur!*

*- la barrière passive reconstituée n'est pas conforme. De nombreux éléments calcaires restent présents dans ladite barrière. Sur le seul m2 exploré, plus de 20% sont constitués de blocs calcaires!*

*- l'étude d'impact est erronée, abusant à la fois l'enquête publique et le Préfet qui a délivré l'autorisation d'exploiter!*

*Le rapport définitif de l'expert sera rendu au plus tard le 30 septembre 2009.*

*Enfin, et pour terminer, je vous souhaite, à toutes et tous une excellente fin d'été.*

*Bien cordialement. Jacky LÜDI*

### INFORMATIONS MAIRIE



Permanences du secrétariat de mairie :

Mademoiselle Corinne Leroy vous accueille le lundi de 14h à 17h et le jeudi de 14h à 18h dans les nouveaux locaux. Tél : 03.80.97.26.54 [mairie.millery21@orange.fr](mailto:mairie.millery21@orange.fr)

## INFORMATIONS PRATIQUES

Agents verts : Monsieur Michel Roland a repris son activité début juillet. Le Conseil municipal se réjouit de son rétablissement.

Mademoiselle Coralie Noël d'Auxois Nord Service, assure parfaitement l'entretien hebdomadaire des locaux de la Mairie.

Monsieur Bertrand Doré s'occupe de la tonte des divers pâtis communaux.

La route Charentois/Semur est réouverte à la circulation dans les deux sens. Cependant, depuis le 24 juillet, elle est interdite dans le sens Semur/Charentois à tous les véhicules, sauf à ceux des riverains et des habitants du hameau de Charentois (arrêté du Maire de Semur en Auxois).

Revenu de Solidarité Active : les personnes concernées peuvent contacter le Centre Social de Semur, relais d'information RSA : 1 avenue Pasteur 03.80.97.09. 27

Dotation de Solidarité Rurale : la commune bénéficie d'une dotation de 7995 € pour une population DGF de 406 habitants.

Application du régime forestier : l'arrêté préfectoral du 10 avril 2009 prononce l'application du régime forestier à 25,3400 ha de terrains appartenant à la commune.

La chambre d'agriculture communique : « ...dégâts corbeaux, blaireaux, renards et ragondins ...si certains de vos administrés se plaignent de dégâts éventuels de ces animaux, nous vous encourageons vivement à les orienter auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt au 03.80.68.30.00, qui est seule habilitée à mandater un louvetier... ».

Mesures générales de restriction d'usage de l'eau : arrêté préfectoral du 10 juillet

L'arrosage des pelouses est interdit. L'arrosage des potagers, massifs fleuris, arbres et arbustes plantés depuis moins d'un an et avant le 1er mai est interdit de 10h à 19h

Le remplissage des piscines privées est également interdit sauf pour les premières mises en eau qui nécessitent l'accord du Maire.

Sont strictement interdits le lavage des véhicules à domicile, le lavage des toitures, des façades, des abords des immeubles et des trottoirs.

Pour plus de précisions [www.cote-dor.pref.gouv.fr](http://www.cote-dor.pref.gouv.fr)

## TRAVAUX ET AMENAGEMENTS REALISES

- Monsieur Yann RENEVIER a été chargé du curage des fossés.
- Les Pépinières CALAIS de Plombières les Dijon ont réalisé des plantations ornementales dans tous les hameaux.
- La peinture au sol du passage-piétons et des stop à Charentois a été réalisée. Il est rappelé que le code de la route doit être respecté (en particulier l'arrêt aux stop).
- Le raccordement téléphonique et d'éclairage public aux normes est terminé à Millery (chemin des Ecrynières). L'éclairage de la cour de la mairie a été amélioré.
- Travaux voirie 2009 : aménagement de sécurité du carrefour entre la rue de Semur à Collonges et la RD 954 par l'entreprise SEIGNOT.
- Les travaux de point à temps dernièrement réalisés par le Conseil Général donnent satisfaction.
- Le bâtiment dangereux de la carrière de Pont de Chevigny a été démonté gracieusement par Monsieur Christian Guenniffey, nouveau propriétaire de la carrière.

## TRAVAUX ET AMENAGEMENTS EN PROJET

- La pose de regard anti-gel deux compteurs distincts (logement et mairie) sera prochainement réalisée par la Lyonnaise des Eaux.
- L'entreprise Schnopp a été retenue pour fabriquer des barreaux de protection pour les fenêtres de la mairie ( ce qui permettra, outre la protection contre le vol, de faire des économies de chauffage grâce à l'ensoleillement) et d'une porte, équipée d'une serrure pour le lavoir.
- Un béton désactivé entourera le lavoir pour améliorer l'accès et la propreté.
- Alimentation en eau chaude des toilettes de la mairie.
- Une extension d'éclairage public de 4 lampes est programmée au Hameau de Ménetreux.
- SIRTAVA : un programme de travaux d'entretien de l'Armançon se déroulera sur notre commune année.

## DIVERS

- La commune s'est enrichie d'un nouveau commerce, Madame Hélène Lanier ayant ouvert un institut de beauté bio à Chevigny nommé « L'Instant ».
- Vente de terrains au Conseil général de la Côte d'Or qui envisageait de procéder à des travaux d'aménagement du carrefour entre la RD 954 et la RD 9 E, travaux nécessitant des acquisitions de terrains dont deux parcelles propriétés communales.  
Le Conseil municipal ayant reconnu le danger représenté par ce carrefour mais, estimant que la solution proposée par le Conseil général ne paraît pas adaptée à la réalité du terrain et de la situation (manque de visibilité pour la traversée des engins agricoles par exemple) et ne semble pas régler les problèmes de sécurité de ce carrefour, refuse cette demande d'acquisitions de terrains communaux.
- Merci au généreux donateur de la plaque « RF » dorée à l'or fin qui orne la salle de la mairie,



## MANIFESTATIONS 2009

- Le Conseil municipal vous invite à une représentation de la compagnie l'Eygurande le dimanche 4 octobre après-midi au lavoir de Genay.
- Le CRANE, au château de Chevigny, a organisé différentes expositions.
- Le repas du 14 juillet à Charentois a réuni plus de 160 personnes. Le mauvais temps n'a malheureusement pas permis de réaliser les animations prévues.
- Le 2<sup>ème</sup> vide-greniers de l'ASPA aura lieu à Charentois le 30 août prochain.
- Le rallye cantonal organisé par la CCS est reconduit cette année.

## ETAT CIVIL 2009

Naissances : Gabin GILLES (Charentois), Solenn VALADE (Ménétreux).

Mariages : Virginie GOMES et Edouard POTIER, Julia VERMEILLE et David THERY, Aurélie BAILLY et Romain FROIDUROT, Aurore GOMES et Jean-Marc CHAMERSKI.

Décès : Madame Céline GUILLAUME (Chevigny), Madame Elsa REBUCCI (Ménétreux), Monsieur. Philippe BARRE (Chevigny).

*Le Maire et le Conseil municipal vous souhaitent une douce fin d'été et une bonne rentrée.*



*Le lavoir de Ménétreux rénové.*